



UNSA-DOUANES

Section Interrégionale de Bourgogne – Franche Comté – Centre Val de Loire

Compte-rendu d'entretien avec monsieur Le Directeur Régional de BESANCON

Dans le prolongement de la bilatérale entre notre OS et madame la Directrice Interrégionale, une audience a été sollicitée auprès de monsieur BOUR, Directeur Régional de BESANCON afin d'approfondir des thématiques propres à la Franche Comté.

L'UNSA Douanes rappelle son attachement à ses principes fondateurs, à savoir l'exercice d'un dialogue social constructif qu'elle estime prioritaire à tout autre mode d'action, excepté bien évidemment en cas d'impasse.

Forts de ce postulat, ont été abordées les questions suivantes :

- La création d'un second poste de Maître Chien Anti-stupéfiants à la BSI de LONS LE SAUNIER : Le DR s'y montre plutôt favorable, étant entendu qu'il se conformera à la politique de la DI en la matière, notamment en ce qui concerne la gestion de la masse salariale (pas de création mais une transformation d'un poste piéton en EMC.) Selon les directives ministérielles d'axer les contrôles sur le vecteur tabac, le DR émet l'idée d'affecter à LONS LE SAUNIER un maître chien spécialisé dans la détection du dit produit et par là même de ne pas se priver d'un moyen de travail cohérent. D'après les informations techniques dont nous disposons, la détection simultanée de stupéfiants et de tabac n'est pas réalisable. De même, l'UNSA Douanes n'est pas convaincue que des quantités pléthoriques de cigarettes circulent sur l'A39, du moins si l'on fait la comparaison avec les stups. Nous réitérons aussi au DR notre volonté farouche de ne pas ponctionner l'effectif maître de chien dans une autre unité franc-comtoise, ce qui relèverait du non sens et de la déconsidération envers le service impacté. En l'occurrence un fâcheux bruit de couloir selon lequel DELLE BSE serait privée de son EMCAS. La parole du DR est donnée sur le fait que cette opération n'aura pas lieu. Une réflexion approfondie sera menée de concert avec la Division de Franche Comté Intérieure aux fins de déterminer si oui ou non un tel poste est nécessaire à LONS LE SAUNIER.

- Coordination des unités franc-comtoises et bourguignonnes sur l'A39 : sans que la question ne soit posée par notre délégation, le DR affirme d'entrée de jeu faire en sorte que le travail s'effectue au mieux, c'est-à-dire en bonne intelligence. Cela dans les intérêts primordiaux de la douane qui gagnera davantage à s'unir que de se diviser... Toutefois, la place de chacun devrait être clairement définie.

- Le relogement de la BSI et du bureau de LONS LE SAUNIER :
 - Le DR annonce à notre OS que les malfaçons relevées à l'occasion de l'installation d'une climatisation ont été reconnues par l'entreprise. Au cours d'une réunion entre les services de la DI/DR et l'avocat du professionnel en cause, l'engagement est pris par cet installateur de remplacer à ses frais exclusifs le matériel défectueux.
 - Une autre mesure impactera le quotidien du bureau de LONS, le transfert de l'activité distillation de VESOUL. Elle sera présentée en CHSCT puis en CT prochainement. Il y a une volonté sous-jacente de concentrer l'activité du bureau de VESOUL sur du contrôle stricto sensu (TSVR, énergie, etc...) La fermeture de ce dernier n'est absolument pas à l'ordre du jour.
 - Le déménagement du bureau de LONS : le dossier a recueilli l'avis favorable de la part du Représentant des Politiques Immobilières de l'État et a été transmis à la Direction Générale. Il sera présenté à la Commission Régionale de l'Immobilier Public courant septembre pour validation définitive. La migration vers les locaux de l'ex-DRIRE à PERRIGNY se présente bien, même si une inconnue demeure, à savoir dans quels délais le propriétaire laissera cours à son offre. La proximité avec la BSI permettrait, selon le DR, une utilisation mutualisée du local réunion et de la salle des marchandises saisies sur ce site de PERRIGNY.
 - Quant à la BSI, le projet de relogement au bureau actuel est « en assez bonne voie .» Il s'agira de convaincre le RPIE de construire de nouveaux garages. S'agissant du délai, il faut prendre en considération le temps nécessaire à la dénonciation du bail actuel, de la passation des marchés publics et des travaux (choix d'un architecte-maître d'œuvre - bureaux de contrôle.) La date de 2020 avancée par la DI n'est pas infirmée par le DR, même s'il estime que l'on est jamais à l'abri d'une bonne surprise. Tout est mis en œuvre par ses services en vue de permettre un déménagement le moins tard possible.

- Point sur les OP/CO en Franche Comté :
 - * L'UNSA Douanes approuve la volonté du DR qui souligne la qualité du travail effectué par le Pôle Gestion des Procédures du BP de BESANCON dans ce qui a trait aux OEA et la pression générée par ce type de dossiers. De même qu'il veut donner les moyens suffisants au futur Pôle Régional des Tabacs pour fonctionner dans les délais impartis.
 - * L'avenir du recouvrement en douane est évoqué. Il est difficile de se projeter à ce jour dans la mesure où les annonces politiques ne se traduisent pas forcément dans les faits. Sur l'auto-liquidation de la TVA, la pression exercée par les opérateurs était forte et cela contribue à reconquérir du dédouanement et donc du trafic en France.

- Le PPF de DOLE/JURA : le DR confirme un renforcement d'activité de décembre 2018 à avril 2019 grâce à des vols en provenance de Grande-Bretagne. Sur l'aéroport en lui-même, un certain nombre de discussions se tiennent sur le plan politique. La question se pose de savoir qui va reprendre la concession en 2019,

ainsi que la répartition voyageurs / fret / vols d'affaire sur les PPF respectifs de DIJON et DOLE/JURA. Pour être rentable, un aéroport doit présenter un chiffre de 800000 passagers en terme de trafic. Des subventions sont allouées par les Collectivités Locales à DOLE/JURA pour le maintenir à flot. Or des débats sur le financement ont lieu et générèrent des incertitudes. Pour autant, le DR n'est pas inquiet quant à sa pérennité et annonce sa rencontre prochaine avec le responsable de la chambre de commerce et le concessionnaire dans l'objectif d'améliorer l'infrastructure au bénéfice des passagers et des agents. Le DR affirme également à notre délégation que notre activité au PPF donne entière satisfaction. Elle est saluée notamment par le Préfet du Jura et les autorités locales. La reconnaissance à due proportion du travail méritoire effectué par les collègues se matérialisera, dicit le DR.

- Les horaires d'ouverture du bureau de PONTARLIER : l'UNSA Douanes explique au DR que la grande majorité des collègues souhaiteraient travailler sur la plage 13H30-17H30 au lieu de 14H00-18H00 en après-midi. Ainsi que nous l'avons expliqué à la DI, ce souhait a été émis il y a de cela plusieurs années mais n'a jamais obtenu d'écho favorable ou défavorable, ce malgré le passage de 3 Divisionnaires successifs. Le DR de BESANCON souhaite connaître l'avis des transitaires sur ce sujet. Il est répondu qu'ils accueilleraient positivement cette évolution, étant précisé que le bureau de douane suisse ferme à 17H. Il est enregistré une baisse conséquente du trafic entre 17H30 et 18H. Le DR se montre plutôt pour. Il n'en demeure pas moins qu'il se montrera vigilant pour ce qui est d'assurer une offre optimale de service public et ainsi répondre aux attentes des usagers. Le Divisionnaire De Franche Comté Extérieure sera associé à la réflexion.

- Questions diverses appelant à des réponses brèves :

Sur le parc auto des unités : les remarques des collègues du terrain ont été prises en compte et le parc auto sera adapté en conséquence.

Les effets vestimentaires des agents SURV : le DR n'a pas voix au chapitre sur cette question.

La ½ heure chauffeur : l'UNSA Douanes a argumenté sur l'aspect responsabilité et sécurité intrinsèque de la fonction de chauffeur. Cela à l'adresse de toutes les unités de surveillance, avec un focus spécifique sur la mise en œuvre par certaines brigades de contrôles dynamiques sur les axes autoroutiers. Il s'agit aussi d'apporter une reconnaissance par ce canal. D'autre part, l'UNSA Douanes fait valoir que cette demi-heure est allouée dans d'autres services en France et ce quelle que soit la mission confiée. De ce fait, un effort d'uniformisation doit être entrepris à des fins indispensables d'équité. Le DR estime être, en l'espèce, confronté une problématique complexe, quand bien même elle est encadrée par des BOD. Il lancera prochainement une étude en compagnie des chefs divisionnaires. Des jours studieux en perspective...

Les mallettes de transport HK : leur arrivée est imminente.

L'exercice des droits syndicaux : le DR affirme être extrêmement attentif quant à leur respect, notamment s'agissant des absences. Il rappelle que ces textes ont une portée constitutionnelle et donc fondamentale qui protège leurs représentants.

Composition de la délégation UNSA DOUANES :

=> **Pascal MAIRE**, Secrétaire Interrégional, Bureau de contrôle PONTARLIER.

=> **Yoann SABRE**, Secrétaire Interrégional Adjoint, BSI de LONS LE SAUNIER.

Contact Mail : unsa-bourgogne@douane.finances.gouv.fr